

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1864

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels (SCDFFEN) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Ressources - DRHMG

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1864**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels (SCDFEN) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Ressources - DRHMG

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans chaque département, une Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) est instituée par arrêté préfectoral.

Placée sous la présidence du Préfet, la Métropole dispose de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants désignés, pour la durée du mandat, par délibérations du Conseil n° 2020-0095 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0392 du 25 janvier 2021 :

Titulaires	Suppléants
1 - madame Zémorda Khelifi	1 - monsieur Mohamed Chihi
2 - monsieur Bertrand Artigny	2 - monsieur Fabien Bagnon

Le contexte climatique est marqué par des sécheresses répétées et des épisodes de canicule plus nombreux ces dernières années dans le Rhône. Ces phénomènes engendrent des dépérissements importants de la végétation, des essences forestières et notamment des sapinières. Cet assèchement de la végétation génère un risque de départ de feu plus important. Il est nécessaire de s'adapter à ce nouveau contexte et de l'anticiper, de prévenir le risque d'incendie de forêt et d'espaces naturels. Par ailleurs, le bilan de la recharge des nappes d'eau souterraine évolue défavorablement depuis ces 2 dernières années. Cette anticipation nécessite la mobilisation et la concertation des différents acteurs intéressés et la création d'une sous-commission est une instance susceptible de répondre à ces enjeux.

Par conséquent, la CCDSA a émis un avis favorable, le 15 mai 2023, à la création d'une SCDFEN compétente, notamment pour :

- délibérer sur l'adoption d'un plan d'aménagement de massif, à partir d'un diagnostic du territoire réalisé par des experts, identifiant les massifs particulièrement sensibles au feu de forêt,
- adopter un arrêté sur l'emploi du feu,
- donner un avis sur la réalisation d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI), procéder à son élaboration et à sa révision,
- cartographier les ressources en eau à proximité des forêts (étangs et mares) pour faire des réserves d'eau en cas de feux de forêts,

- examiner les indicateurs de surveillance du risque "feu de forêts" (Indice forêt météo -IFM-, Indice Office national des forêts -ONF- de sensibilité de la végétation, etc.) qui serviraient à mettre en place des mesures par arrêté préfectoral,

- préparer la saison estivale et le risque de feu de forêts et d'espaces naturels,

- à l'issue, réaliser un retour d'expérience relatif à la saison estivale et du risque.

La SCDFFEN est instituée par arrêté préfectoral.

Les avis de la SCDFFEN ont valeur d'avis de la CCDSA.

La SCDFFEN et son avis n'est pas un préalable obligatoire aux mesures prises par les autorités compétentes.

II - Modalités de représentation

Un membre du corps préfectoral ou, à défaut, la directrice de la sécurité et de la protection civile ou le chef du service interministériel de défense et de protection civiles préside la SCDFFEN. La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette sous-commission dont les membres n'ont pas nécessairement à être désignés parmi les élus siégeant d'ores et déjà au sein de la CCDSA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre Athanaze en tant que titulaire et madame Zémorda Khelifi en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la SCDFFEN.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309111-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
